

REGLEMENT DU JEU

« A gagner : 50 fois 1 an de collants + 500 collants AbsoluFlex + 40 000 codes promo DIM »

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

DIM SAS, Société par Actions simplifiée, au capital de 135 834 360 €, inscrite au RCS de Nanterre N° 488 727 298 et dont le siège social est situé au 2, rue des Martinets - 92500 Rueil Malmaison (ci-après « La Société Organisatrice » ou « DIM »), organise, du 10/11/2015 au 20/12/2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « A gagner : 50 fois 1 an de collants + 500 collants AbsoluFlex + 40 000 codes promos DIM ».

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat de produits ou services offerts par DIM à sa clientèle.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, y compris la Corse.

Les personnes ayant participé et collaboré à la réalisation du jeu ne peuvent pas participer au jeu.

Le jeu se déroulera du 10 Novembre 2015 à 10h01 au 20 Décembre 2015 à 23h59 («Durée du jeu »).

Pour jouer, il suffit de cliquer sur le lien « Participer au jeu » dans l'email de participation qui a été adressé aux participants et de compléter le formulaire de participation disponible sur le site www.dim.fr vers lequel ils seront renvoyés.

Les dotations sont décrites à l'article 4 du présent règlement pendant la durée du jeu.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Pour jouer, les participants doivent cliquer sur le lien « Participer au jeu » dans l'email de participation, compléter le formulaire de participation en fournissant les informations obligatoires suivantes : civilité, nom, prénom, adresse email, date de naissance, code postal et accepter le présent règlement.

Les participants peuvent participer pendant la durée du jeu, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en cliquant sur le lien « Participer au jeu » accessible dans le corps de l'email qui leur a été adressé.

Les participants s'engagent à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu extérieur à sa volonté, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le jeu est un jeu 100% gagnant : chaque participant au jeu gagne au moins une des trois dotations. On entend par « Participation » le fait de cliquer sur « Participer » après avoir rempli les informations demandées). Un message et une animation indiqueront immédiatement aux participants ce qu'ils ont gagné.

Seront mises en jeu les trois dotations suivantes :

- **50 boîtes d'1 an de collant soit 12 paires de collants au choix parmi les collants de la marque DIM d'une valeur moyenne comprise entre 72€ et 144€ TTC (chaque collant ayant une valeur moyenne unitaire comprise entre 5€ et 24.90€ TTC). Ce lot se matérialise par l'attribution d'un code gagnant par gagnant utilisable sur le site www.dim.fr entre le 10/11/15 et le 25/12/15 + un code promo permettant d'obtenir une réduction de -20% utilisable entre le 10/11/15 et le 25/12/15 sur le site www.dim.fr sur**

les catégories chaussant et chaussettes (hors soldes et promotions) à raison d'1 code par gagnant.

- **500 collants Absolu Flex Transparent ou Opaque (d'une valeur unitaire de 8.90€ TTC pour le Transparent ou 10.90€ TTC pour l'Opaque) matérialisé par l'attribution d'un code gagnant par gagnant, utilisable sur le site www.dim.fr entre le 10/11/15 et le 25/12/15 + un code promo. Ce code promo permet d'obtenir une réduction de -20% utilisable entre le 10/11/15 et le 25/12/15 sur le site www.dim.fr sur les catégories chaussant et chaussettes (hors soldes et promotions), à raison d'1 code par gagnant**
- **40 000 code(s) promo permettant d'obtenir une réduction de -20% sur le site www.dim.fr utilisables entre le 10/11/15 et le 25/12/15 sur les catégories chaussant et chaussettes (hors soldes et promotions), à raison d'1 code par gagnant.**

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus sur la page web du jeu ainsi qu'individuellement par email.

Les gagnants pourront utiliser leur code gagnant ou leur code promo entre le 10/11/15 et le 25/12/15 sur le site www.dim.fr afin de recevoir leur dotation.

Afin de recevoir leur lot, les gagnants devront se rendre sur le site www.dim.fr, sélectionner les produits gagnés et les mettre dans leur panier, s'inscrire en tant que client du site (en fournissant leurs nom, prénom, adresse de livraison et adresse de facturation, adresse email, date de naissance et mot de passe) et accepter les conditions générales du site www.dim.fr afin de valider le panier, rentrer le code gagnant ou le code promo et valider la commande.

Les gagnants auront la possibilité, en plus de l'utilisation de leur code gagnant ou leur code promo, d'acheter des produits sur le site www.dim.fr. Dans le cas de la dotation « 1 boîte de 12 collants », si le gagnant met dans son panier plus de 12 collants, il paiera les 2 derniers collants ajoutés au panier (temporairement parlant). Le code promo s'applique à l'ensemble de la commande (hors produits gagnés grâce au code gagnant).

Pour pouvoir utiliser leur code gagnant ou leur code promo, les gagnants doivent s'inscrire en tant que client du site www.dim.fr (en fournissant leurs nom, prénom, adresse de livraison et adresse de facturation, adresse email, date de naissance et mot de passe) et accepter les conditions générales du site www.dim.fr.

Aucun échange ne pourra être fait suite à la réception des dotations.

Article 5 - RESPONSABILITES

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité DIM, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné, en dehors des cas de responsabilité obligatoires prévus par la loi.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que DIM ne pourra être tenue responsable d'un préjudice matériel ou de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu et de ses suites dans la mesure où ceux-ci ne résultent pas de la violation par DIM de ses obligations en vertu du présent jeu.

DIM ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisibles ou impossibles à traiter.

DIM ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves ou retards des services d'expédition des produits gagnés suite à l'utilisation du code promo ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. DIM n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu ne pourront pas participer au tirage au sort.

Tout participant au jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : DIM – Direction Marketing France, Jeu « A gagner : 50 fois 1 an de collants + 500 collants AbsoluFlex + 40 000 codes promo DIM » - 2 rue des Martinets 92500 Rueil Malmaison. Le participant autorise DIM à traiter les informations le concernant à son profit exclusif dans le cadre d'opérations publicitaires ou commerciales. Le participant a le droit de s'opposer sans frais à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, sur simple demande écrite à l'adresse susmentionnée.

Article 7 - REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté sur le site www.dim.fr.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible sur le site internet www.dim.fr.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant.

Article 9 - RESERVE

DIM ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par DIM.

DIM se réserve la possibilité d'invalider à tout moment avec un préavis de 24 heures la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 11 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents au regard des lois françaises.